

# CHARTRE CANADIENNE DES DROITS DES VICTIMES



Les droits des victimes d'actes criminels doivent être examinés au cours de chaque étape du processus de justice pénale...



... par la police, les procureurs, les tribunaux, les commissions d'examen, les services correctionnels et les commissions des libérations conditionnelles.



## La **CHARTRE CANADIENNE DES DROITS DES VICTIMES**

donnera aux victimes d'actes criminels le :



### Droit à l'information

Demander de l'information sur le système de justice, sur les services offerts aux victimes et sur l'évolution de leur dossier.



### Droit à la participation

Présenter une déclaration de la victime et donner son point de vue sur les décisions qui ont une incidence sur leurs droits.



### Droit de demander un dédommagement

Il faut envisager des ordonnances de dédommagement qu'il est possible de faire exécuter par les tribunaux civils.



### Droit à la protection

Prise en considération de la sécurité et de la vie privée des victimes; protection raisonnable et nécessaire contre l'intimidation et les représailles.